

Image not found or type unknown



Vente d'eau entre collectivites

Par **siaep estang**, le **23/01/2009** à **12:26**

un syndicat intercommunal d'alimentationeau potable , par le biais de l'article L5111-1 du CGCT, peut-il vendre de l'eau en gros journalierement à une collectivité non adherente et sous qu'elle forme?

l'article 137 du code des marchés publics peut-il exclure la vente en gros?